

**Volet B**
**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte**

 Réservé
au
Moniteur
belge


26342800


 Déposé
02-07-2026

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/07/2026 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 1039814462
Nom

(en entier) : Association des parents de l'Ecole de Grand-Manil

(en abrégé) : AP Grand-Manil

Forme légale : Association sans but lucratif

Adresse complète du siège : Rue de Bedauwe, Gd-M. 15

5030 Gembloux

Belgique

Objet de l'acte : CONSTITUTION (NOUVELLE PERSONNE MORALE, OUVERTURE
SUCCURSALE)

Par acte sous seing privé du 30 juin 2026, les fondateurs réunis en assemblée générale constitutive ont constitué une association sans but lucratif, régie par le Code des sociétés et des associations, aux conditions suivantes.

1. DÉNOMINATION. L'association est constituée sous la forme d'une association sans but lucratif, sous la dénomination « Association des Parents de l'École de Grand-Manil », en abrégé « AP Grand-Manil ».
2. SIÈGE. Le siège de l'association est établi en Région wallonne (ressort du Tribunal de l'entreprise de Liège, division Namur). L'adresse précise du siège est fixée par l'organe d'administration ; elle figure au volet A du présent formulaire. Le siège est actuellement établi rue de Bedauwe 15, 5030 Gembloux.
3. BUT ET OBJET. L'association poursuit un but désintéressé : soutenir la relation entre les parents et l'école, favoriser la participation des parents à la vie de l'établissement et contribuer à l'intérêt des élèves, dans le cadre de l'enseignement officiel subventionné. Ses activités, qui constituent son objet, sont notamment : faciliter les relations entre les parents et la communauté éducative ; organiser l'assemblée des parents ; assurer la circulation de l'information ; susciter la participation des parents ; les représenter au sein des organes de concertation de l'école ; organiser des activités de soutien et de convivialité. L'objet complet figure à l'article 4 des statuts.
4. DURÉE. L'association est constituée pour une durée indéterminée.
5. MEMBRES. L'association compte deux catégories de membres : les membres adhérents (tout parent ou tuteur d'un enfant inscrit, de plein droit) et les membres effectifs (les adhérents qui en font la demande et sont inscrits au registre par le conseil d'administration). Seuls les membres effectifs composent l'assemblée générale et disposent du droit de vote. Les conditions d'admission, de démission et d'exclusion figurent aux articles 5 à 9 des statuts.
6. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. L'assemblée générale est composée des membres effectifs. Elle est convoquée par le conseil d'administration et délibère selon les règles fixées aux articles 11 à 15 des statuts.
7. ADMINISTRATION. L'association est administrée par un conseil d'administration d'au moins trois administrateurs, nommés par l'assemblée générale pour un terme de deux ans renouvelable, selon les articles 16 et suivants des statuts.
8. REPRÉSENTATION. L'association est valablement représentée dans tous les actes et en justice par le président (ou les co-présidents agissant conjointement), ou par deux administrateurs agissant conjointement. Pour les actes relevant de la gestion journalière, l'association est valablement représentée par le président, chacun des co-présidents ou le trésorier, agissant seul.
9. GESTION JOURNALIÈRE. Est désigné en qualité d'administrateur délégué à la gestion journalière, au sens de l'article 9:10 du CSA, pour la durée de son mandat d'administrateur : Amaury Alexandre, Rue de Bedauwe 15, 5030 Gembloux. Il exerce seul la gestion journalière et représente l'association dans ce cadre.
10. DISSOLUTION. En cas de dissolution, l'actif net est affecté à une association poursuivant un but désintéressé similaire, conformément aux statuts.

11. PREMIERS ADMINISTRATEURS. Ont été nommés administrateurs par l'assemblée générale constitutive du 30 juin 2026, pour un mandat de deux ans prenant fin à l'assemblée générale ordinaire de 2028 : - Thomas van der Steen, Rue de la Treille 24, 5030 Gembloux, administrateur (co-président) ; - Alice Dehaeseleer, Rue de l'Entrée Jacques 34, 5030 Gembloux, administratrice (co-présidente) ; - Thibault Marchand, Rue Chapelle Moureau 40, 5030 Gembloux, administrateur (secrétaire) ; - Amaury Alexandre, Rue de Bedauwe 15, 5030 Gembloux, administrateur (trésorier), délégué à la gestion journalière ; - Virginie Docquier, Rue du Village 65, 5030 Gembloux, administratrice.

Pour extrait conforme : Amaury Alexandre, administrateur, agissant en qualité de mandataire spécial désigné par l'assemblée générale constitutive du 30 juin 2026.

Déposé par **Alexandre Amaury**, administrateur.

Autres données communiquées officiellement via JustAct.

Date et terme

Fin de l'exercice social : 15 Juillet

Exercice exceptionnel : de la date de constitution au 15 juillet 2027

Mois de l'assemblée générale : Septembre

Durée : illimité

Fonctions non statutaires

Administrateur (personne physique)

Thomas Van der Steen, Rue de la Treille, Gd-M. 24, 5030 Gembloux.

Administrateur (personne physique)

Alice Dehaeseleer, Rue Entrée-Jacques 34, 5030 Gembloux.

Administrateur (personne physique)

Thibault Marchand, Rue Chapelle-Moureau 40, 5030 Gembloux.

Administrateur (personne physique)

Amaury Alexandre, Rue de Bedauwe, Gd-M. 15, 5030 Gembloux.

Administrateur (personne physique)

Virginie Docquier, Rue du Village, Sauv. 65, 5030 Gembloux.

Personne déléguée à la gestion journalière (personne physique)

Amaury Alexandre, Rue de Bedauwe, Gd-M. 15, 5030 Gembloux.